

- Mouvement de la Paix 04 - ARAC 04 - ANACR 04 - Libre Pensée 04-

à Monsieur Gilbert Sauvan, Président du Conseil Général des AHP

Objet : Demande d'audience urgente pour la réhabilitation collective de tous les fusillés pour l'exemple de la « Grande guerre 1914-1918 »

Monsieur le Président,

A l'approche des commémorations du centenaire de la « Grande guerre 1914-1918 », la demande répétée depuis plus de 20 ans par nos associations, que soient réhabilités collectivement tous les « fusillés pour l'exemple 14-18 », dans un geste solennel de la République comme l'ont déjà fait l'Angleterre et l'Allemagne, n'a toujours pas obtenu satisfaction.

Nous avons su apprécier, à l'occasion des législatives 2012, votre réponse positive à la question :

« Êtes-vous pour une proclamation solennelle de l'Assemblée nationale et du Sénat de réhabilitation publique et collective des 600 Fusillés pour l'exemple de la Première Guerre mondiale ? ».

Nous vous savons gré également, en tant que député, de votre question au gouvernement du 05 mars 2013 (JO), reprenant très précisément notre demande.

Comme vous le savez, dix-huit Conseils généraux : 02 Aisne, 03 Allier, 07 Ardèche, 08 Ardennes, 09 Ariège, 11 Aude, 19 Corrèze, 25 Doubs, 31 Haute-Garonne, 34 Hérault, 42 Loire, 58 Nièvre, 59 Nord, 60 Oise, 69 Rhône, 70 Haute-Saône, 80 Somme, 87 Haute-Vienne, trois conseils régionaux : Champagne- Ardennes, Assemblée de Corse, Limousin ont pris position dans ce sens. De très nombreux Conseils municipaux ont fait de même.

Monsieur le Président, votre prédécesseur, Monsieur Jean-Louis Bianco, le 21 mai 2010, recevant une délégation commune de nos associations, nous avait déclaré qu'il partageait ce point de vue, considérant que la réhabilitation juridique au « cas par cas » mènerait à « l'enlisement », et suivant notre demande, il souhaitait obtenir une prise de position du Conseil Général 04, « au-delà des clivages politiques », car s'agissant d'une « cause nationale et non partisane », selon ses termes.

Monsieur le Président, cette année, nous nous rassemblerons à nouveau le 11 novembre à Château Arnoux, au monument pacifiste Victorin Maurel, comme dans toute la France, autour du 11 novembre, pour montrer encore plus fort l'exigence de justice qui monte dans tout le pays.

Il serait inacceptable, 100 ans après, de voir se dessiner comme perspective le « cas par cas » et de fusiller une deuxième fois les hommes « morts par la France ».

Aussi, Monsieur le Président, nous vous demandons de bien vouloir nous recevoir en audience afin d'étudier avec vous les moyens de faire aboutir positivement ce dossier au plus vite.

En attendant votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations pacifistes et républicaines.

Pour les associations signataires, Marc Pouyet rue des chevaliers 04230 Cruis tél. 04 92 71 09 53

Digne-les-Bains, le 14 octobre 2013

Gilbert SAUVAN

Président

Député des Alpes de Haute-Provence

CP/GS/BC

Monsieur Marc POUYET
Rue des Chevriers
04230 CRUIS

Cher Monsieur,

Au nom du Mouvement pour la paix, de l'ANACR, de l'ARAC et de Libre pensée 04, vous avez à nouveau attiré mon attention sur la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple de la Première guerre mondiale.

Afin de répondre à votre attente, je suis intervenu auprès de Kader ARIF, Ministre délégué aux anciens combattants, pour lui demander quelle suite a été donnée à cette revendication après sa réponse à ma question du 5 mars, dont vous trouverez ci-joint la copie.

J'aurai soin de vous tenir informé des suites qui seront réservées à ma démarche.

Dans l'attente, je vous prie de croire, cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Gilbert SAUVAN

14 ^{ème} législature		
Question N° : 19914	de M. Gilbert Sauvan (Socialiste, républicain et citoyen - Alpes-de-Haute-Provence)	Question écrite
Ministère interrogé > Anciens combattants	Ministère attributaire > Anciens combattants	
Rubrique > anciens combattants et victimes de guerre	Tête d'analyse > revendications	Analyse > conflits du XXe siècle. militaires condamnés à mort. attitude de l'État
Question publiée au JO le : 05/03/2013 page : 2385 Réponse publiée au JO le : 09/04/2013 page : 3835		
Texte de la question		
<p>M. Gilbert Sauvan attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, sur la question de la réhabilitation des fusillés pour l'exemple de la Première Guerre mondiale. De nombreuses associations s'interrogent sur un débat engagé par le premier ministre Lionel Jospin en 1998 à l'issue duquel il est apparu primordial de réfléchir à la réparation du préjudice moral causé à la mémoire de ces fusillés. Étant donné la nécessité, à l'occasion du centenaire de la Grande Guerre, de rendre hommage à tous nos soldats, une procédure de réhabilitation collective peut être envisagée. Aussi, à l'approche de cette commémoration, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour réhabiliter les fusillés pour l'exemple.</p>		
Texte de la réponse		
<p>Le 11 novembre 1998, soit 80 ans après la fin du premier conflit mondial, Lionel Jospin, alors Premier ministre, rendant un hommage aux mutins de Craonne sur le Chemin des Dames en 1917, à ceux qui, « épuisés par des attaques condamnées à l'avance, glissant dans une boue trempée de sang, plongés dans un désespoir sans fond, refusèrent d'être sacrifiés », souhaitant « que ces soldats, "fusillés pour l'exemple" au nom d'une discipline dont la rigueur n'avait d'égale que la dureté des combats, réintègrent aujourd'hui, pleinement, notre mémoire collective nationale ! », a, pour la première fois, célébré la mémoire de ceux qui avaient refusé, après la tuerie de l'offensive Nivelle, en avril 1917, de marcher au combat pour de nouveaux assauts inutiles et meurtriers. Le Premier ministre avait ainsi souhaité que ces soldats soient réintégrés dans la mémoire collective nationale. Si ce dossier a fait, par la suite, de la part des différents gouvernements qui se sont succédé, l'objet de nombreuses prises de position en faveur de la réhabilitation des « fusillés pour l'exemple » de la Première Guerre mondiale, aucune décision n'a été prise. C'est la raison pour laquelle le ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants a décidé de faire un premier pas symbolique dans ce dossier en attribuant, à l'occasion de la commémoration du 11 novembre 2012, la mention « mort pour la France » au lieutenant Jean Chapelant, fusillé pour désertion le 11 octobre 1914 dans la Somme après avoir été installé sur un brancard improvisé adossé au poteau d'exécution, alors qu'il avait été blessé, fait prisonnier et s'était évadé. Le ministre délégué souhaite désormais poursuivre ce travail de mémoire.</p>		

Digne-les-Bains, le 15 janvier 2014

Gilbert SAUVAN

Président

Député des Alpes de Haute-Provence

CP/GS/BC

Monsieur Marc **POUYET**
Rue des Chevriers
04230 CRUIS

Cher Monsieur,

Au nom du Mouvement pour la paix, de l'ANACR, de l'ARAC et de Libre pensée 04, vous aviez attiré mon attention sur la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple de la Première guerre mondiale.

Afin de répondre à votre attente, j'étais intervenu auprès de Kader ARIF, Ministre délégué aux anciens combattants, pour lui demander quelle suite avait été donnée à votre revendication.

Vous trouverez ci-joint copie de la réponse de son Directeur de cabinet.

Je vous prie de croire, cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous



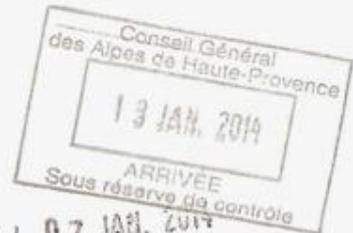
Gilbert SAUVAN



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Cabinet du ministre délégué auprès du ministre de la défense,
chargé des anciens combattants

Le directeur du cabinet



Paris, le 07 JAN. 2014
N° 006/2014 000082
DEF/CAB/SDBC/BSQC/QPA
KL/2013009341
V/REF : lettre CP/GS/BC
du 14 octobre 2013

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler l'attention du ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, sur le souhait des associations d'anciens combattants et de celle de la Libre pensée des Alpes-de-Haute-Provence de voir réhabiliter les soldats « fusillés pour l'exemple » pendant la Première Guerre mondiale.

Le 11 novembre 1998, soit 80 ans après la fin du premier conflit mondial, Lionel Jospin, alors Premier ministre, rendant un hommage aux mutins de Craonne sur le Chemin des Dames en 1917, à ceux qui, « épuisés par des attaques condamnées à l'avance, glissant dans une boue trempée de sang, plongés dans un désespoir sans fond, refusèrent d'être sacrifiés », et souhaitant « que ces soldats, « fusillés pour l'exemple » au nom d'une discipline dont la rigueur n'avait d'égale que la dureté des combats, réintègrent aujourd'hui, pleinement, notre mémoire collective nationale », a, pour la première fois, célébré la mémoire de ceux qui avaient refusé, après la tuerie de l'offensive Nivelle, en avril 1917, de marcher au combat pour de nouveaux assauts inutiles et meurtriers. Le Premier ministre avait ainsi souhaité que ces soldats soient réintégrés dans la mémoire collective nationale.

Si ce dossier a fait, par la suite, de la part des différents gouvernements qui se sont succédé, l'objet de nombreuses prises de position en faveur de la réhabilitation des « fusillés pour l'exemple » de la Première Guerre mondiale, aucune décision n'avait été prise.

C'est la raison pour laquelle, M. Kader Arif a décidé, à l'occasion de la commémoration du 11 novembre 2012, de faire un premier pas symbolique dans ce dossier en attribuant la mention « mort pour la France » au sous-lieutenant Jean-Julien-Marie Chapelant, fusillé pour désertion le 11 octobre 1914 dans la Somme après avoir été adossé au poteau d'exécution sur un brancard improvisé, alors qu'il avait été blessé, fait prisonnier et s'était évadé.

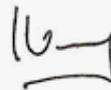
.../...

Monsieur Gilbert SAUVAN
Député des Alpes-de-Haute-Provence
Président du Conseil général
des Alpes-de-Haute-Provence
Hôtel du département
13 rue du Docteur Romieu
BP 216
04003 Digne-les-Bains Cedex

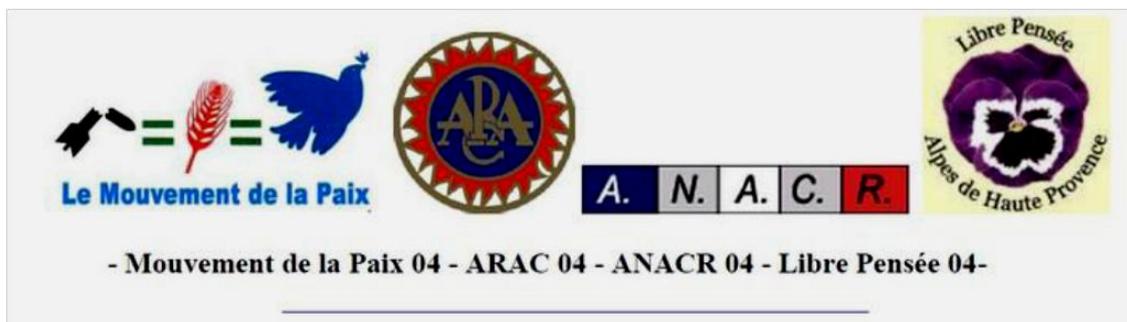
Le ministre délégué a souhaité poursuivre ce travail de mémoire et il a confié à l'historien Antoine Prost l'élaboration d'un rapport sur ce sujet, qui lui a été remis en septembre 2013. En effet, dans le cadre du cycle mémoriel qui va s'ouvrir, il est important de réintégrer les fusillés pour l'exemple dans la mémoire collective. Comme l'a annoncé le Président de la République le 7 novembre dernier, une place sera accordée à l'histoire des fusillés au sein du Musée de l'armée, dans ce lieu prestigieux installé aux Invalides. Dans le même esprit, les dossiers des conseils de guerre seront numérisés et ainsi accessibles à la recherche et au public.

En effet, il ne s'agit plus aujourd'hui de juger ou de rejurer, mais de se souvenir et de comprendre, ainsi que le préconise le rapport d'Antoine Prost, car il n'y a pas de reconnaissance plus forte que celle de la connaissance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Luis VASSY



à Monsieur Gilbert Sauvan, Président du Conseil Général des Alpes de Haute Provence

Objet : Réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple de la guerre 1914-1918

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance de votre réponse à notre demande d'audience du 02/10/2013.

Nous vous remercions de bien vouloir nous informer des suites de votre question écrite au gouvernement qui nous agréé.

Cependant, Monsieur le Président, vous ne répondez pas à notre demande d'audience afin de voir ensemble comment faire avancer la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple alors qu'un rapport vient d'être remis au Ministère concerné sur cette question brûlante à quelques semaines du 11 novembre et que le Conseil Général du Val de Marne vient d'adresser un vœu au Président de la République dans ce sens.

Aussi, nous nous permettons de vous le communiquer sans attendre.

Ce sont donc, à ce jour, vingt-trois Conseils généraux qui se sont prononcés pour la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple : 02 **Aisne**, 03 **Allier**, 07 **Ardèche**, 08 **Ardennes**, 09 **Ariège**, 11 **Aude**, 19 **Corrèze**, 21 **Côte-d'Or**, 25 **Doubs**, 24 **Eure**, 31 **Haute-Garonne**, 34 **Hérault**, 42 **Loire**, 58 **Nièvre**, 59 **Nord**, 60 **Oise**, 65 **Hautes-Pyrénées**, 69 **Rhône**, 70 **Haute-Saône**, 80 **Somme**, 87 **Haute-Vienne**, 91 **Essonne**, 94 **Val de Marne** et trois conseils régionaux : **Champagne-Ardenne**, **Assemblée de Corse**, **Limousin**.

Monsieur le Président, y a-t-il un obstacle à ce que vous soumettiez un vœu similaire à l'assemblée du Conseil Général des Alpes de Haute Provence ?

Insistant pour que vous nous receviez en audience, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiment laïques et républicains.

Le 05 novembre 2013

Pour les associations signataires :

Marc Pouyet, rue des chevriers 04230 Cruis Tél. 04 92 71 09 53

Digne-les-Bains, le 8 novembre 2013

Gilbert SAUVAN

Président

Député des Alpes de Haute-Provence

CP/IGS/CA

Monsieur Marc POUYET
Rue des Chevriers
04230 CRUIS

Monsieur,

J'ai pris connaissance de votre courrier au sujet de la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple de la guerre 1914-1918 avec la plus grande attention.

Pour répondre à votre attente, je présenterai dès la prochaine session de notre assemblée départementale un vœu conforme à votre proposition.

Dès son adoption, je le transmettrai au Président de la République et au Ministre des anciens combattants.

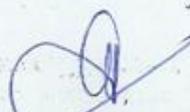
Soyez assurés, que je suis particulièrement sensibilisé à cette question très importante. Le Président de la République lui-même, a relevé dans son allocution pour le lancement des commémorations du centenaire de la Première guerre mondiale, le caractère exceptionnel de ces cycles commémoratifs pour la France, l'Europe et le monde.

Il a dit : « Cent ans plus tard, il nous revient d'aborder dans un esprit de réconciliation cette douloureuse question des fusillés ».

Ce centenaire va permettre, j'en suis convaincu, de faire valablement avancer ce sujet.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

J'ai à vous



Gilbert SAUVAN



http://www.cg04.fr/services/actualites/detail-de-lactualite/index.html?tx_ttnews%5Btt_news%5D=478&cHash=dad9c84a24897b1c66def4a20e20ed85

Vœu no:V--V-1rc6n211

Vœu

Objet : Vœu pour la réhabilitation collective des 'fusillés pour l'exemple'

Considérant le rôle déterminant du travail de mémoire quant aux enseignements que nos concitoyens peuvent tirer d'évènements constitutifs de notre conscience collective,

Considérant que ce travail suppose au travers d'incessantes recherches une approche scientifique rigoureuse ne faisant abstraction d'aucun aspect des pages les plus marquantes de notre Histoire,

Considérant la nécessité qui en découle de prendre en compte dans sa dimension commémorative l'ensemble des connaissances partagées de notre passé reposant sur des faits avérés,

Considérant la prochaine commémoration du centenaire de la guerre 1418 qui donnera lieu dans notre département comme au niveau national à nombre d'évènements tant institutionnels qu'associatifs,

Considérant que dans ce cadre, l'évocation de l'horreur des combats de cette 1ère guerre mondiale, de ses millions de morts et de blessés, conduira de nouveau à prendre la mesure des sacrifices, des peurs et des souffrances d'hommes engagés sur un front devenu un immense charnier,

Considérant que l'hommage qui leur sera rendu se doit de prendre en considération la totalité de ces victimes,

Considérant à cet effet que parmi eux, plus de 600 soldats, parvenus aux limites de leur endurance physique et morale face à un tel massacre ou parce que leur conscience ou leurs valeurs humanistes le leur dictait, ont refusé de partir à l'assaut,

Considérant que ces hommes, iniquement accusés de trahison et de lâcheté et désignés plus tard sous le vocable de 'fusillés pour l'exemple', furent passés par les armes au terme de conseils de guerre réunis dans des conditions ouvrant la voie aux décisions les plus arbitraires,

Considérant que cette tragédie continue de porter atteinte à leur dignité et qu'elle a jeté l'opprobre sur des familles entières déjà meurtries par la disparition d'un être cher, et aujourd'hui sur leurs descendants,

Considérant le mouvement entrepris dès la fin de cette première guerre mondiale par de nombreuses associations ayant relayé et conforté les démarches individuelles de leurs familles pour obtenir leur réhabilitation, mouvement auquel continuent de s'associer de plus en plus de personnalités et d'institutions de la vie civile et politique,

Considérant que l'examen juridique d'une réhabilitation au cas par cas n'a plus de sens à ce jour et que seule une réhabilitation collective peut enfin rendre justice à tous ces morts et honorer leur mémoire,

Le Conseil général :

- demande solennellement au Président de la République de se prononcer publiquement en faveur d'une réhabilitation générale et collective des 'fusillés pour l'exemple' de la première guerre mondiale afin que la Nation puisse enfin honorer officiellement leur mémoire et que celle-ci puisse perdurer dans l'histoire de notre pays.

Adopté à l'unanimité

REMERCIEMENTS LP04



à

Monsieur Gilbert Sauvan, Président du Conseil Général des Alpes de Haute Provence

Monsieur le Président,

Je vous remercie pour votre courrier du 15 janvier 2014 que j'ai transmis aux associations pacifistes concernées.

Je salue également votre initiative du vœu du 06/12/2013, adopté à l'unanimité par l'assemblée départementale 04, demandant clairement la réhabilitation collective des "fusillés pour l'exemple 14-18".

Cela constitue un encouragement important ainsi que les 29 autres Conseils généraux, pour faire aboutir cette question.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations pacifistes et républicaines.

Marc Pouyet